



Municipalité de Duhamel

1890, rue Principale
Duhamel (Québec) J0V 1G0

AVIS PUBLIC

PRENEZ NOTE QUE :

Lors de la séance extraordinaire du lundi 3 août 2026, 18 h 00, le Conseil statuera sur la demande de dérogations mineures suivantes :

Lot 5 257 936, zone 107-M, 1859, rue Principale

La demande de dérogation mineure vise à autoriser l'implantation d'une clôture en cour avant d'un bâtiment commercial afin d'améliorer la sécurité du site et le contrôle des accès à la propriété. Cette implantation est actuellement interdite par la réglementation de zonage applicable.

Cette demande contrevient à l'article 130 du Règlement de zonage no 2023-04, lequel interdit l'implantation de clôtures en cour avant dans le secteur visé.

Toute personne intéressée par cette demande de dérogation mineure peut se faire entendre par le Conseil municipal lors de cette séance, qui se tiendra au Centre communautaire, situé au 1890, rue Principale, à Duhamel.

Donné à Duhamel, ce 6^{ème} jour du mois de juillet 2026.

Véronic Minot
Directrice générale adj.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Véronic Minot, directrice générale adjointe de la Municipalité de Duhamel, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public aux deux endroits désignés par le Conseil, ce 6 - ème jour du mois de juillet 2026.

Cet avis a également fait l'objet d'une parution par envoie informatique date du 6 juillet 2026.

Et j'ai signé ce 6 juillet 2026



Véronic Minot